

N°2008.10.A.1.

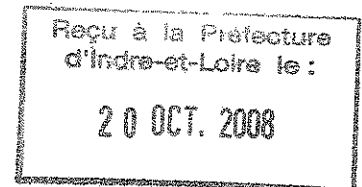
Séance du 09 octobre 2008

**OBJET : TRAVAUX RESEAU EP – ZAE SAINT MALO**

Le neuf octobre deux mille huit à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence inséré dans la Nouvelle République du 09 septembre 2008 ;

Vu les offres de prix des sociétés DAGUET, EIFFAGE, SEGEC et SOGEA

**Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :**

- **De retenir** l'offre présentée par EIFFAGE Ets Val de Loire pour la fourniture et pose d'un poste et d'une conduite de refoulement Eaux Pluviales, pour un montant total de rémunération de 30 775,50 € HT ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

**17 OCT. 2008**

Publié ou notifié le :

**21 OCT. 2008**

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND